

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS92

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 55

Modifier ainsi la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 :

1° À la deuxième ligne, substituer au nombre :

« 82,6 »,

le nombre :

« 83,0 » ;

2° A la troisième ligne, substituer au nombre :

« 56,3 »,

le nombre :

« 56,9 » ;

3° À la dernière ligne, substituer au nombre :

« 181,3 »

le nombre :

« 182,3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chiffrages proposés par le Sénat ne sont pas étayés. En outre, les mesures proposées ne sont pas partagées par votre rapporteur qui propose en conséquence le rétablissement des objectifs adoptés par votre assemblée en première lecture.